

MAIRIE DE ROCHEGUDE
30430 ROCHEGUDE

ARRÊTÉ n°17-2020

De délégation à M. TESTUD Adam - 2^{ème} Adjoint

Le Maire de la commune de ROCHEGUDE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L. 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du conseil municipal,

Vu la délibération du conseil municipal du 23 mai 2020 fixant à 2 le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 23 mai 2020,
Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégations aux adjoints,

A R R E T E

ARTICLE 1 : A compter du 23 mai 2020, M. TESTUD Adam est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- Affaires financières
- Gestion du Personnel
- Gestion de l'urbanisme

Il exercera les fonctions suivantes:

- Signer les mandats de traitement et de salaires. Cette délégation entraîne délégation de signature des documents.
- Les commandes et règlements aux fournisseurs. Cette délégation entraîne délégation de signature des documents.
- les titres de recettes et de mandats Cette délégation entraîne délégation de signature des documents.
- Les permis de construire et autres dossiers d'urbanismes. Cette délégation entraîne délégation de signature des documents.

La signature par M. Adam Testud des pièces et actes suivants devra être précédée de la formule suivante: «par délégation du MAIRE».

ARTICLE 2: Le Maire de la commune de Rochegude, le Directeur Général des Services et le trésorier de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

ARTICLE 3 : copie du présent arrêté sera transmise à M. le préfet / M. le sous-préfet.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Notifié à M. TESTUD Adam, le 8 juin 2020

Fait à Rochegude, le 8 juin 2020

M Le Maire
Patrick DUMAS

